



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation du préfet adjoint du district d'Orbe

Le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Etienne Roy comme préfet adjoint du district d'Orbe, pour la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007. Il succède à l'ancien préfet, Monsieur Jacques Resplendino, qui a fait valoir son droit à la retraite.

Né le 21 décembre 1957, Monsieur Etienne Roy a fait un apprentissage de dessinateur en génie civil, travaux publics et béton armé, sanctionné par un CFC. Il a exercé pendant une dizaine d'années dans ce métier, tout en formant des apprentis et en oeuvrant comme expert aux examens de fin d'apprentissage. Puis il a réorienté sa carrière en travaillant de 1987 à 1996 au Crédit foncier vaudois en qualité de responsable d'agence et de conseiller à la clientèle, spécialisé dans l'expertise immobilière. Pendant cette période, il a suivi une formation commerciale en cours d'emploi et obtenu un CFC. Depuis 1996, il travaille à la Banque cantonale vaudoise en qualité de conseiller commercial et gère un important portefeuille de PME.

Sur le plan politique, M. Roy a été successivement municipal à la commune de Croy, de 1990 à 1997, puis syndic, depuis 1998. Depuis 2000, il est membre de la commission finances publiques de l'ADNV (Association de développement du Nord vaudois). Depuis 2003, il est aussi responsable de la commission finances et sponsoring pour l'organisation de l'assemblée UCV 2004 District d'Orbe. Il est membre du parti radical. A plusieurs occasions au cours de sa carrière, M. Roy a aussi apporté son soutien à diverses associations et manifestations sportives.

M. Roy a été soumis, comme les autres candidats en lice, à la procédure de sélection suivie depuis l'an dernier par le Conseil d'Etat. Cette procédure permet une vérification objective de l'adéquation des qualités du candidat aux compétences requises par la fonction. Cette procédure ne fait pas intervenir le critère de l'appartenance partisane. Elle sera également appliquée aux deux processus de nomination en cours, pour les postes de préfet adjoint de Morges et de Nyon. A cet égard, les préventions formulées à l'endroit de certains candidats nyonnais par le parti des Verts de ce district n'ont, aux yeux du Conseil d'Etat, pas de sens.

Lausanne, le 01 octobre 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRE, M. Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45,
eric.golaz@sjic.vd.ch